

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-2021

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, un règlement portant le numéro 02-2021.

Ce règlement est relatif à la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

Ledit règlement 02-2021 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 9 février 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 9 février 2021.

Hugues Jacob,  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

### Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 février 2021.

Hugues Jacob,  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier